

**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Rapport final

Conférence générale / Sixième session

Riyadh, 6-9 chaâbane 1418H/ - 6-9 décembre 1997

La Conférence générale de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture a tenu sa Sixième session à Riyadh, du 6 au 9 chaâbane 1418H, soit du 6 au 9 décembre 1997, généreusement accueillie par le Serviteur des deux Saintes Mosquées, le Roi Fahd Ibn Abdulaziz Al Saoud, Souverain du Royaume d'Arabie Saoudite.

Ont participé aux travaux de cette session leurs Excellences les ministres de l'Education et de l'Enseignement (ou leurs représentants), membres de la Conférence générale. Ont assisté également à la session, les Secrétaires et les représentants des organisations islamiques, arabes et internationales.

**(Annexe n° 1 : Liste des membres de la Conférence générale,
des délégations et des organisations islamiques, arabes
et internationales, participant à la Conférence)**

Séance d'ouverture : Samedi 6 chaâbane 1418H (6 décembre 1997)

1. La séance d'ouverture de la Conférence a été honorée par la présence de S.E. M. Alija Izetbegovic, Président de la République de Bosnie-Herzégovine, ainsi que par la présence du Prince Salmane Ibn Abdulaziz, Emir de la Région de Riyadh, représentant du Serviteur des deux Saintes Mosquées, le Roi Fahd Ibn Abdulaziz Al Saoud, parrain de la Conférence, de S.E. M. Mohamed Ghassan Al-Halabi, Ministre de l'Education au gouvernement de la République Arabe Syienne et Président de la 5ème Conférence générale, de S.E. le Dr Khalid Ibn Mohamed Al Ankari, Ministre de l'Enseignement supérieur du Royaume d'Arabie Saoudite, de S.E. M. Lamine Kamara, Ministre des Affaires étrangères de la République de Guinée et Président du Conseil exécutif, de S.E. le Dr Abdulaziz Othman Altwaijri, Directeur général de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture ainsi que d'un certain nombre de membres du gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite, du Conseil exécutif de l'Organisation, des membres du corps diplomatique islamique, accrédités à Riyadh, des Recteurs des universités du Royaume et enfin d'un nombre important d'hommes de l'Education et de la Culture.
2. Après la récitation de versets du Saint Coran, S.E. le Dr Khalid Ibn Mohammed Al-Ankari, Ministre de l'Enseignement supérieur du gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite a prononcé une allocution dans laquelle il a accueilli leurs Excellences les Ministres et les membres des délégations participant à la réunion, leur souhaitant un séjour agréable et plein succès dans leurs travaux. Il a également exprimé sa joie de voir le Royaume d'Arabie Saoudite abriter les réunions de la Conférence générale de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture dont la place sur la scène internationale a enregistré de grands progrès. Le Dr Khalid Al-Ankari a fait l'éloge du travail accompli par le Dr Abdulaziz Othman Altwaijri dans la direction de l'ISESCO, de même qu'il a félicité la 18ème session du Conseil exécutif pour les résultats importants qu'il a accomplis et notamment l'adoption du nouveau Plan triennal grâce auquel l'Organisation va s'engager dans le 21ème siècle, et de la Stratégie

pour le Développement des sciences et de la technologie dans les pays islamiques qui répond aux besoins des Etats membres dans le domaine des sciences et de la technologie. Il a affirmé que le Royaume d'Arabie Saoudite n'a ménagé et ne ménagera aucun effort afin de soutenir l'Organisation, conformément aux directives du Serviteur des deux Saintes Mosquées, de Son Altesse Royale le Prince Héritier et de Son Altesse Royale le deuxième Vice-Premier Ministre concernant le soutien des institutions islamiques œuvrant pour le renforcement de l'action islamique commune et rejetant toute action revêtant le caractère de la violence et du terrorisme. En conclusion, Dr Al-Ankari a renouvelé ses souhaits de bienvenue aux Chefs et aux membres des délégations, exprimant l'espoir de voir les travaux de la session couronnés de succès.

**(Annexe n° 2 : Allocution de S.E. le Dr Khalid Ibn Mohamed Al Ankari,
Ministre de l'Enseignement supérieur du gouvernement
du Serviteur des Deux Saintes Mosquées)**

3. Son Excellence M. Lamine Kamara, Ministre guinéen des Affaires étrangères et Président du Conseil exécutif a prononcé une allocution dans laquelle il a commencé par exprimer ses sincères remerciements et sa reconnaissance à l'ensemble des Etats membres pour la confiance qu'ils lui ont accordée en lui confiant la présidence du Conseil exécutif de l'Organisation. Il a ensuite souligné la portée exceptionnelle de cette Sixième session de la Conférence générale, grâce à la généreuse hospitalité que lui a octroyée sur cette terre bénie, le Serviteur des deux Saintes Mosquées le Roi Fahd Ibn Abdulaziz, Souverain du Royaume d'Arabie Saoudite ainsi que toute la sollicitude dont l'ont entourée leurs Altesse le Prince Abdallah Ibn Abdulaziz et le Prince Salmane Ibn Abdulaziz. Une session qui est, par ailleurs, honorée par la présence de Son Excellence le Président Alija Izetbegovic, Président de la République de Bosnie-Herzégovine et d'un nombre d'éminentes personnalités. Il a ensuite mis l'accent sur le rang prestigieux que l'Organisation islamique occupe désormais au sein du monde islamique ainsi que ses remarquables capacités et sa performance exemplaire grâce aux sages directives qui lui ont été établies par sa Direction générale. A cette occasion, le Président du Conseil a félicité le Directeur général, au nom de tous les membres, pour toutes les importantes réalisations qui ont valu à l'Organisation de devenir un centre de rayonnement et un instrument stratégique efficace, et qui permettent au monde islamique de relever les défis du siècle à venir dans les domaines de l'éducation, des sciences et de la culture.

**(Annexe n° 3 : Allocution de Son Excellence M. Lamine Kamara,
Ministre guinéen des Affaires étrangères et Président du Conseil exécutif)**

4. S.E. M. Mohamed Ghassan Al-Halabi, Ministre de l'Education de la République Arabe Syrienne et Président de la Cinquième session de la Conférence générale, a ensuite prononcé une allocution dans laquelle il a exprimé sa fierté et sa

grande satisfaction de voir s'ouvrir les travaux de la Conférence dans la ville de Riyadh, capitale du Royaume d'Arabie Saoudite, cette terre pure et bénie qui continue, sous la conduite éclairée du Serviteur des deux Saintes Mosquées le Roi Fahd Ibn Abdulaziz, de porter haut le flambeau de l'Islam. De même, il a adressé ses sincères remerciements au Royaume d'Arabie Saoudite, à son Souverain, à son gouvernement et à son peuple, pour la généreuse hospitalité et le chaleureux accueil réservés aux travaux de la Conférence. Il a ensuite évoqué les aspirations de l'ensemble des membres de l'Organisation dans les domaines de l'éducation, des sciences et de la culture, tendant à suivre le mouvement du 21ème siècle. Il a, en outre, loué le projet de Plan et de Budget pour les années 1998-2000, qui est naturellement le fruit des expériences accumulées de l'Organisation islamique, depuis sa création, dans le cadre de l'action islamique commune. Il a ajouté que le projet de Plan se distingue par ses nouveautés, son authenticité et son souci de préserver l'identité islamique, précisant ses principes de base et les nouveaux domaines d'action qu'il comporte. Il a, d'autre part, invité les Etats membres à s'acquitter de leurs contributions au budget de l'Organisation, exprimant le grand souci de la République Arabe Syrienne de voir réussir l'action de l'Organisation islamique. Il a enfin salué les efforts de S.E. le Directeur général en vue de faire évoluer l'Organisation et de rehausser sa mission culturelle.

**(Annexe n° 4 : Allocution de S.E. M. Mohamed Ghassan Al-Halabi,
Ministre de l'Education de la République Arabe Syrienne,
Président de la Cinquième Conférence générale)**

5. S.E.Dr Abdulaziz Othman Altwaijri, Directeur général de l'Organisation islamique, a prononcé une allocution dans laquelle il a tout d'abord exprimé ses profonds remerciements au Serviteur des deux Saintes Mosquées, le Roi Fahd Ibn Abdulaziz Al-Saoud qui a eu l'obligeance de parrainer et d'abriter la Conférence et qui ne cesse de soutenir généreusement cette Organisation islamique ainsi que l'action islamique commune. Dr Altwaijri a également adressé ses vifs remerciements au Prince Héritier Son Altesse Royale le Prince Abdallah Ibn Abdulaziz et à Son Altesse Royale le Prince Salmane Ibn Abdulaziz, Emir de Riyadh qui ont eu l'amabilité de prendre part à la cérémonie d'ouverture de la Conférence. En outre, il a remercié le gouvernement du Serviteur des deux Saintes Mosquées pour la généreuse hospitalité et l'accueil chaleureux réservés aux membres de la Conférence ainsi que pour les dispositions prises en vue du succès des travaux. Dans son allocution, le Directeur général a également affirmé que le Plan d'Action pour les années 1995-1997 est celui qui aura eu le plus d'impact sur la marche de l'Organisation islamique et le plus de chances de succès. Les réalisations de ce Plan, a-t-il ajouté, ont été plus nombreuses, leur volume plus considérable et plus élargi et un plus grand nombre de pays ont pu en tirer profit. Le Dr Altwaijri s'est appuyé sur des statistiques en faisant cette déclaration.

Il a, par ailleurs, affirmé que l'ISESCO œuvre dans le cadre d'une vision globale, inspirée des riches apports culturels de la Oumma islamique, fondée sur les valeurs et principes immuables de notre religion islamique et répondant aux exigences du développement humain dans le monde islamique. A la lumière de cette vision civilisationnelle, l'Organisation a été soucieuse d'inclure dans son projet de Plan d'Action pour les années 1998-2000, des activités et des projets rattachés aux problèmes d'actualité et aux problèmes de développement global dans les sociétés islamiques, partant d'une foi inébranlable en cette mission civilisationnelle qui est sienne, celle de la science, du travail, de la solidarité et de la coopération, celle aussi de la sécurité et de la créativité culturelles et de l'excellence scientifique dans tous les domaines, le but étant de contribuer à l'action islamique commune dans ses volets politique, diplomatique et économique.

Le Directeur général a ensuite souligné l'importance particulière que revêt cette session de la Conférence générale, qui se situe dans la perspective des changements auxquels nous serons confrontés au cours du vingt et unième siècle. C'est la raison pour laquelle le monde islamique fonde de grands espoirs sur cette Conférence et reste dans l'attente d'une action et de réalisations plus importantes de l'ISESCO.

**(Annexe n° 5 : Allocution de Son Excellence le Dr Abdulaziz Othman Altwaijri
Directeur général de l'Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture.**

6. Son Altesse Royale le Prince Salmane Ibn Abdulaziz a ensuite prononcé une allocution dans laquelle il a souhaité la bienvenue à S.E. M. Alija Izetbegovic, Président de la République de Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'aux Chefs et membres des délégations au Royaume d'Arabie Saoudite, leur deuxième pays, terre de la Révélation et des deux Saintes Mosquées, qui se considère comme le foyer de tous les musulmans. En tant que musulmans, a-t-il souligné, nous sommes appelés à donner à nos enfants une éducation fondée sur les valeurs de la coopération et de l'amour pour Dieu, précisant que l'éducation assure un rôle primordial dans la concrétisation de ces valeurs. Nous avons besoin, a-t-il ajouté, d'inculquer à nos enfants les valeurs du travail et de la différence, indiquant que la Oumma islamique dispose d'atouts majeurs pour promouvoir la coopération et l'entente entre ses différentes composantes. Aussi, faut-il encourager l'Organisation à cultiver l'esprit de la coopération, de l'entente et de la solidarité entre nos pays et peuples, a-t-il poursuivi, précisant que la Oumma islamique possède tous les atouts qui lui permettront d'accéder à un niveau élevé de progrès, à charge pour elle d'en faire un usage bénéfique. En conclusion, le Prince Salmane Ibn Abdulaziz a réitéré ses souhaits de bienvenue aux délégations, déclarant que ce pays, terre de l'Islam, ouvre ses bras à toute œuvre de coopération islamique visant à la réalisation des objectifs de notre religion islamique.

(Annexe n° 6 : Allocution de S.A.R. le Prince Salmane Ibn Abdulaziz, Emir de la Région de Riyadh)

7. A l'occasion de la tenue du Conseil de l'Université islamique Imam Mohamed Ibn Saoud et en hommage aux efforts de Son Excellence le Président Alija Izetbegovic visant à prêcher et faire triompher le message d'Allah, à défendre les droits du peuple bosniaque musulman et à lutter pour instaurer les valeurs de la justice, du bien et de la paix, et après s'être instruit de l'œuvre écrite de Son Excellence, le Conseil de l'Université a émis la décision n° 661, en l'an 1418H-1997, portant sur l'attribution par l'Université islamique Imam Mohamed Ibn Saoud d'un doctorat honoris causa en prédication islamique à Son Excellence le Président bosniaque.
8. En prenant la parole, Son Excellence le Président Alija Izetbegovic a exprimé ses profonds remerciements à l'Université islamique Imam Mohamed Ibn Saoud pour le bienveillant hommage qu'elle lui a rendu, ainsi qu'au corps professoral de l'Université. Par ailleurs, il a évoqué les événements atroces de la guerre dont son pays a été victime, ainsi que leur effet dévastateur sur l'état des institutions éducatives, scientifiques et culturelles. A cet égard, il a indiqué que depuis la restauration de la paix il y a deux ans, les enfants étaient retournés aux écoles et que le pays commençait à renaître à la vie. Dans le même ordre d'idées, il a précisé que le peuple bosniaque était resté fidèle à sa religion en dépit des rudes épreuves qu'il avait endurées. Se prononçant sur la renaissance éducative du Royaume d'Arabie Saoudite, le président bosniaque a fait part de son appréciation des progrès réalisés, en saluant le promoteur d'une pareille renaissance, le Serviteur des deux Saintes Mosquées à l'époque où il était ministre de l'enseignement. Enfin, Son Excellence le président bosniaque a remercié le Serviteur des deux Saintes Mosquées et le Gouvernement du Royaume pour tous les services qu'ils ont rendus au monde islamique, en soulignant que ce dernier a grand besoin d'une renaissance éducative, scientifique et culturelle pour faire face aux défis et résoudre les problèmes.

(Annexe n° 7 : Allocution de S.E. Alija Izetbegovic, Président de la République de la Bosnie-Herzégovine)

9. En considération aux efforts notoires déployés par une pléiade de responsables chargés de l'action politique, éducative et culturelle islamique et internationale, l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture a saisi l'occasion de la tenue de la Sixième Conférence générale au Royaume d'Arabie Saoudite pour leur rendre hommage. C'est ainsi que Son Altesse le Prince Salmane Ibn Abdulaziz a décerné l'Emblème de l'ISESCO à Son Excellence Monsieur Alija Izetbegovic, Président de la République de Bosnie-Herzégovine. A son tour, Dr. Abdulaziz Othman Altawiajri, Directeur général de l'Organisation a eu l'honneur de décorer le Prince Salmane Ibn Abdulaziz, parrain de la Conférence, du Cordon de l'ISESCO. Ensuite, Son Altesse le Prince

Salmane Ibn Abdulaziz, parrain de la Conférence, a décerné la médaille de l'ISESCO à :

- S.E M. Mohamed Ghassan Al-Halabi
Ministre de l'Education au gouvernement de la République Arabe Syrienne
et Président de la Cinquième Conférence islamique
- S.E M. Lamine Kamara,
Ministre des Affaires étrangères de la République de Guinée et Président
du Conseil exécutif,
- S.E. M. Ahmed Mahtar M'BOW
ex-Directeur général de l'Organisation de l'UNESCO
- S.E. Dr Mohieddine Saber
ex-Directeur général de l'Organisation arabe pour l'Education, la Culture et
les Sciences,
- S.E. M. Jean Louis-Roy
Secrétaire général de l'Agence de la Francophonie
- S.E. Dr Khalid Ibn Mohamed Al-Ankari
Ministre de l'Enseignement supérieur au gouvernement du Royaume
d'Arabie Saoudite

10. Au terme de la séance, les chefs des délégations ont eu l'honneur de saluer Son Altesse le Prince Salmane Ibn Abdulaziz, parrain de la Conférence. Une réception a été donnée à cette occasion.

**Point 1.2 de l'Ordre du Jour : Vérification des pouvoirs et de
la liste des délégations**

(Document CG 6/97/2.1, provisoire)

11. Le Bureau de la Cinquième Conférence générale s'est réuni et a examiné le document sur la vérification des pouvoirs et de la liste des délégations. Il a ensuite recommandé à la Sixième session de la Conférence générale d'adopter la résolution concernant ce point CG 6/97/R. 1.2).

Première séance de travail : Samedi 6 chaâbane 1418H/ 6 décembre 1997

Matin

**Point 1.2 de l'Ordre du Jour : Vérification des pouvoirs
et de la liste des délégations**

(Document CG 6/97/1.2, provisoire)

12. La 6ème Conférence générale a adopté la résolution CG 6/97/R. 1.2 concernant la vérification des pouvoirs et de la liste des participants à cette session, conformément à la recommandation du Bureau de la Cinquième Conférence générale. La résolution suivante a été adoptée :

**Résolution concernant le Point 1.2
de l'Ordre du Jour :**

(Vérification des pouvoirs et liste des délégations)

La Conférence générale :

- Se fondant sur l'Article (10), alinéas (1) et (5) de la Charte et les Articles (1-5) du Règlement intérieur de la Conférence générale;
- Ayant pris connaissance du document CG 6/97/1.2 (provisoire) contenant la liste des participants à la 6ème session de la Conférence générale;
- Tenant compte de la recommandation du Bureau de la Cinquième Conférence générale d'approuver cette liste;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu,

Décide ce qui suit :

- 1 - Adopte la liste des participants à la 6ème session de la Conférence générale, objet du document CG 6/97/1.2 adopté et annexé au rapport final de la 6ème session de la Conférence générale. (Annexe n° 1)
- 2 - Invite les Etats membres à tenir compte dans la composition de leurs délégations de l'Article (1) du Règlement intérieur de la Conférence générale

Point 1.3 de l'Ordre du Jour : Adoption de l'Ordre du Jour

(Document CG 6/97/R. 1.3)

13. Ayant pris connaissance du projet d'Ordre du jour, la Conférence l'a adopté tel qu'il figure dans le document CG 6/97/1.3 adopté (Annexe n° 8).

A ce sujet, la Conférence a adopté la Résolution suivante :

Résolution concernant le Point 1.3 de l'Ordre du Jour :

(Adoption de l'Ordre du Jour)

La Conférence générale :

- Se fondant sur les Articles (12-17) du Règlement intérieur de la Conférence générale;
- Ayant pris connaissance du projet d'Ordre du Jour de sa 5ème session, objet du document CG 6/97/1.3 provisoire (amendé 4);
- Prenant en considération la Décision CE 18/97/D 5.2 (b) adoptée par la 18ème session du Conseil exécutif, en vertu de laquelle il recommande la Conférence générale d'adopter son projet d'Ordre du Jour tel qu'il figure dans le document proposé;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu,

Décide ce qui suit :

- Adopte le projet d'Ordre du Jour de sa 6ème session tel qu'il figure dans le document CG 6/97/1.3 adopté et annexé au Rapport final de la 6ème session de la Conférence générale.

Point 1.4 de l'Ordre du Jour : Adoption du Programme de travail de la Conférence (Document CG 6/97/1.4, provisoire amendé (4))

14. Ayant pris connaissance du projet de Programme de travail, la Conférence a décidé de tenir ses réunions en une seule séance, commençant à 9h. du matin et prenant fin à 14h. de l'après-midi au cours de la première et de la troisième journées, et en deux séances, soit de 9h. à 12h. et de 17h:30 à 19h:30, durant la deuxième journée, et ce, conformément au document CG 6/97/1.4 adopté, (Annexe n° 9). La résolution suivante a été adoptée à ce sujet :

Résolution concernant le Point 1.4 de l'Ordre du Jour :

(Adoption du Programme de travail de la Conférence)

La Conférence générale :

- Rappelant la Résolution CG 5/94/R 6.1 adoptée par la 5ème session de la Conférence générale par laquelle elle a décidé de tenir la 6ème session de la Conférence générale, au cours de la première quinzaine de décembre 1997;
- Prenant en considération la Résolution CG 6/97/R 1.3 portant sur l'adoption de l'Ordre du Jour de sa 6ème session, objet du document CG 6/97/1.3 adopté;

- Ayant pris connaissance du projet de Programme de travail de la Conférence, objet du document CG 6/97/1.4 provisoire (amendé 4);
- Prenant en considération la Décision CE 18/97/D 5.2 (b) adoptée par la 18ème session du Conseil exécutif en vertu de laquelle il a recommandé à la 6ème session de la Conférence générale d'approuver le Programme de travail de la Conférence tel qu'il figure dans le document proposé,

Décide ce qui suit :

- 1- Adopter le Programme de travail de la session tel qu'il figure dans le document CG 6/97/1.4 adopté et annexé au Rapport final de la 6ème session de la Conférence générale.
- 2 - Tenir ses réunions en une seule séance pour les premier et troisième jours, et en deux séances durant le deuxième jour.

**Point 1.5 de l'Ordre du Jour : Constitution du Bureau de la Conférence
(Document CG 6/97/1.5)**

- 15.** La Conférence a approuvé à l'unanimité l'élection du Dr Khalid Ibn Mohamed Al-Ankari, Ministre de l'Enseignement supérieur au gouvernement du Serviteur des deux Saintes Mosquées, à la présidence de la Sixième session de la Conférence.

Le Bureau est composé des membres suivants en vertu de la Résolution suivante :

**Résolution concernant le Point 1.5
de l'Ordre du Jour :**

(Composition du Bureau de la Conférence)

La Conférence générale :

- Se fondant sur l'Article (10), alinéa (2) de la Charte, ainsi que sur les Articles (8) et (9) du Règlement intérieur de la Conférence générale;
- Ayant pris connaissance du Document CG 6/97/1.5 concernant la composition du Bureau de la 6ème session de la Conférence générale;
- Prenant en considération la Résolution CE 6/97/R 1.4, (adoptée) portant sur le Programme de travail de la session ainsi que sur les comités proposés;
- Rendant hommage au pays hôte, le Royaume d'Arabie Saoudite;
- Respectant le principe de la répartition géographique;
- Tenant compte de l'unanimité des opinions exprimées,

Décide ce qui suit :

Approuve la composition du Bureau de la 6ème session de la Conférence générale de la manière suivante :

Président de la Conférence : Royaume d'Arabie Saoudite

Vice-présidents :

- 1- République du Tchad
- 2- Malaisie
- 3- République Arabe d'Egypte

Rapporteur général : République Arabe Syrienne

Président de la Commission des programmes : République Populaire du Bangladesh

Président de la Commission des Affaires administratives, financières et juridiques : République Tunisienne

16. En prenant la parole, S.E. Monsieur Mohamed Ghassan Al-Halabi, président de la Cinquième Conférence générale a souligné que la présente session revêtait, à n'en pas douter, un caractère particulier. Il a, par ailleurs, salué l'interaction sincère entre les membres du Conseil exécutif. S'adressant à la Direction générale de l'Organisation, il lui a exprimé ses remerciements pour le travail sérieux et le suivi continu qui ont caractérisé ses travaux au long des trois années au cours desquels il a été président de la Conférence générale. A cet égard, il a témoigné ses remerciements au Directeur général pour la bonne gestion et la valeur quantitative et qualitative de la mise en œuvre des activités de l'Organisation. Il a, par ailleurs, affirmé que l'Organisation islamique évoluait, grâce en soit rendue à Dieu, selon un rythme soutenu vers l'excellence. Parlant au nom de son pays, il a présenté une proposition dans laquelle il sollicitait la Conférence générale d'approuver l'élection du Directeur général au titre de deux mandats, soit pour six ans. Il a précisé que cette proposition n'était pas une entorse à la Charte de l'Organisation, ni au Règlement intérieur de la Conférence générale. Suite à quoi, il a invité Dr Khalid Ibn Mohamed Al-Ankari à assurer la présidence des travaux de la Conférence générale et appelé le nouveau rapporteur général à entrer en fonction.

17. En prenant la présidence de la Conférence, S.E. Dr Khalid Ibn Mohamed Al-Ankari, ministre de l'Enseignement supérieur au gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite, a remercié son prédécesseur des efforts inlassables et louables qu'il a déployés.

Il a, par ailleurs, présenté ses remerciements au président du Conseil exécutif et fait part du sentiment d'appréciation qu'il nourrit vis-à-vis des efforts de l'Organisation placée sous la présidence de Son Excellence Dr Abdulaziz Othman

Altwaijri. Il a témoigné ses sincères remerciements aux Etats membres pour la confiance qu'ils ont placée en la personne du Directeur général de l'Organisation islamique.

Point 1.1 de l'Ordre du Jour :

**Adhésion de la République de Bosnie-Herzégovine et
amendement de l'Article (6) de la Charte et de l'Article (2) du Statut
d'Observateur**

(Document CG 6/97/1.1)

18. En prenant la parole, le Directeur général a présenté le document relatif à l'adhésion de la République de Bosnie-Herzégovine, évoquant la nécessité d'amender l'Article (6) de la Charte et de l'Article 2 du Statut d'Observateur pour maintenir l'adhésion de la République Bosnie-Herzégovine en tant que membre à part entière de l'Organisation.

Après délibérations, la Conférence générale a adopté la Résolution suivante :

**Résolution concernant le Point 1.1
de l'Ordre du Jour :**

**(Adhésion de la Bosnie-Herzégovine et amendement de l'Article (6) de la Charte
et de l'Article (2) du Statut d'Observateur)**

La Conférence générale :

- Se fondant sur les dispositions de l'Article (20) de la Charte de l'Organisation;
- Tenant compte des délibérations du Conseil exécutif lors de sa 18ème session concernant l'adhésion de la République de Bosnie-Herzégovine présentée par le Directeur général et de la Décision CE 18/97/D. 5.2 (b) adoptée par le Conseil et par laquelle celui-ci recommande à la Sixième session de la Conférence générale d'approuver ces amendements;
- Ayant pris connaissance du document CG 6/97/1.1 ainsi que de la correspondance du Directeur général à ce sujet conformément aux dispositions de l'Article (20) de la Charte;
- Prenant en considération l'approbation unanime, par les Etats membres, des amendements apportés au document précité;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu,

Décide ce qui suit :

- 1- Adopte l'amendement de l'Article (6) de la Charte ainsi que de l'Article (2) du Statut d'Observateur tel qu'il figure dans le document CG 6/97/1.1.
 2. Arrête la contribution de la Bosnie-Herzégovine à 1% du budget de l'Organisation.
19. Intervenant à son tour, Dr Fakhrouddine Rovan Begovic, Ministre de l'Education, des Sciences, de la Culture et des Sports de la République de Bosnie-Herzégovine, a exprimé sa profonde gratitude au nom du gouvernement et du peuple bosniaques pour l'amendement des règlements de l'Organisation en vue du maintien de l'adhésion de la République de Bosnie-Herzégovine.

Point 2.1 de l'Ordre du Jour : Rapport du Conseil exécutif (Document CG 6/97/2.1)

20. S.E. le Président du Conseil exécutif a présenté un rapport succinct, sur les activités du Conseil dans l'intervalle entre la Cinquième et la Sixième sessions de la Conférence générale, et notamment en ce qui concerne la révision des Statuts et règlements intérieurs, à savoir le renouvellement des membres de la Commission de Contrôle financier, la confirmation du poste du Contrôleur financier interne, la nomination du Directeur général adjoint, l'élévation de la Division des Relations extérieures et de la Coopération au rang de Direction et la constitution d'une Commission d'évaluation des programmes de coopération et des accords conclus dans ce domaine. Il a indiqué que le Conseil a examiné les rapports du Directeur général sur les activités de l'Organisation et ses réalisations. A cet égard, il a salué les efforts déployés en vue de mettre en œuvre un nombre maximal de ces activités et programmes. De même, il a évoqué l'élargissement sans cesse accru du réseau de coopération avec les organisations internationales et régionales et avec les institutions arabes et islamiques. Le Conseil a examiné les amendements proposés pour le Plan d'Action à Moyen Terme de l'Organisation (1991-2000) et les grands projets compris dans le cadre d'une stratégie globale et qui doivent être financés en dehors du budget.

La Conférence a pris ensuite la résolution suivante :

**Résolution concernant le Point 2.1
de l'Ordre du Jour :**

(Rapport du Conseil exécutif)

La Conférence générale :

- Se fondant sur l'Article (4) du Règlement intérieur de la Conférence générale;
- Ayant pris connaissance du Rapport du Conseil exécutif, objet du Document CG 6/97/2.1;
- Ayant entendu le Rapport fait par le Président du Conseil exécutif;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu,

Décide ce qui suit :

1. Prend acte du Rapport du Conseil exécutif objet du Document CG 6/97/2.1.
2. Salue les efforts déployés par le Président du Conseil exécutif ainsi que par ses honorables membres, pour le soutien contenu qu'ils ont apporté à l'Organisation et à son Directeur général.

Deuxième séance de travail : samedi 6 chaâbane 1418H (6 décembre 1997)

L'après-midi

**Point 2.2 de l'Ordre du Jour : Rapport du Directeur général sur
les activités de l'Organisation dans l'intervalle entre
la Cinquième et la Sixième sessions de la Conférence générale**

**(Documents : CG 6/97/2.2 V. 1, CG 6/97/2.2 V. 2
et Addendum et CG 6/97/2.2 V3)**

21. Le Directeur général a évoqué les importantes réalisations et remarquables contributions de l'Organisation dans les domaines de sa compétence, au cours du Plan d'Action qui vient de prendre fin, soulignant à cet égard l'augmentation sensible des activités programmées et exécutées, en comparaison du Plan d'Action des années 1991-1994. C'est là la preuve de la constante évolution que connaît l'ISESCO grâce aux directives de la Conférence générale et du Conseil exécutif et aux efforts du personnel de l'Organisation.

Le Rapport du Directeur général a rendu compte ensuite des activités de l'Organisation dans l'intervalle entre la Cinquième et la Sixième Conférence générale, exposant dans leurs détails, les programmes et activités réalisés, qu'il s'agisse de celles du Directeur général ou du Plan d'Action triennal, dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture, de la communication, des relations extérieures et de la coopération, outre les programmes de soutien au niveau des informations, de la documentation et de presse.

Concernant les activités du Directeur général, elles ont surtout visé à renforcer la présence de l'Organisation sur le terrain, à tirer le meilleur profit de la réalisation de ses programmes et activités. C'est ainsi que les visites effectuées par le Directeur général dans un nombre d'Etats membres et d'institutions internationales ou régionales ont abouti à l'adhésion de trois nouveaux Etats à l'ISESCO, en l'occurrence les Républiques du Kazakhstan, du Kirghizstan et du Suriname. Elles ont aussi conduit à conforter la présence de l'Organisation sur la scène internationale, d'une part en faisant connaître le message culturel dont elle est la promotrice et d'autre part, en lui permettant d'identifier les besoins pressants des institutions éducatives, scientifiques et culturelles dans un nombre d'Etats membres ou de minorités musulmanes.

Pour ce qui est de la mise en œuvre des programmes et activités, dans les trois domaines de compétence de l'Organisation nommément le développement des ressources humaines, la formation des cadres tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des Etats membres, l'octroi d'une assistance technique et financière aux chercheurs, aux institutions éducatives et scientifiques et aux centres culturels dans les Etats membres ou à l'extérieur, et enfin la publication et la traduction d'ouvrages. Le taux d'exécution a été exceptionnel et sans précédent, notamment durant la dernière année du Plan d'Action, qui a vu nombre d'activités accomplies en faveur des minorités musulmanes dans les Républiques de Chine populaire et de Suriname.

Par ailleurs, le Rapport du Directeur général a mis l'accent sur les relations de coopération qui aujourd'hui lient l'Organisation à quatre-vingt-dix institutions islamiques, internationales, régionales et nationales opérant dans les mêmes domaines de compétence. L'expérience a prouvé l'importance et l'efficacité de cette coopération, puisqu'elle a permis à l'ISESCO d'occuper un rang élevé parmi les organisations similaires et d'exécuter au cours de son dernier Plan près de 400 activités en collaboration avec les autres organisations, au moyen de ressources supplémentaires de l'ordre de onze millions de \$US, contre deux millions et demi pour le Plan d'Action précédent.

22. Prenant la parole, les chefs des délégations de Brunei Darussalam, du Maroc, du Soudan, de l'Azerbaïdjan, d'Egypte, du Niger, du Tadjikistan, d'Iran, de Mali, du Sénégal, de Tunisie, de Mauritanie, de Malaisie, des Emirats, du Bahrein, de Libye, de Palestine, du Pakistan, du Koweït, de Bosnie, de Somalie, du Gabon, de Gambie, du Bénin, de Jordanie, du Tchad, de Sierra-Léone, des Iles Comores, d'Indonésie, du Yémen et du Bangladesh, ont adressé leurs

sincères remerciements et profonde gratitude au Serviteur des deux Saintes Mosquées et au gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite pour la touchante hospitalité et le parrainage généreux dont ils ont entouré les travaux de la Conférence générale et du Conseil exécutif. †Ils ont également félicité S.E. Dr Khalid Ibn Mohamed Al-Ankari pour sa nomination à la présidence de la Sixième Conférence générale et remercié le Directeur général et ses collaborateurs de leurs efforts en vue de mettre en œuvre le plus grand nombre des activités et programmes du Plan précédent. Ils ont de même félicité le Directeur général pour les remarquables réalisations accomplies durant cette période triennale.

Au cours des délibérations, les propositions suivantes ont été présentées :

- Promouvoir la langue arabe en tant qu'outil d'entente entre les peuples de la Oumma islamique et développer les écoles coraniques.
- Rapprocher les points de vue des musulmans en vue de parvenir à une conception cohérente quant aux questions majeures qui se posent à l'humanité.
- Corriger l'image de l'Islam à travers la mise au point d'une politique d'information fondée sur des bases scientifiques, en tirant profit du réseau Internet.
- Développer les sciences et la technique et créer des centres d'excellence scientifique et de développement humain.
- Généraliser l'enseignement à tous les niveaux en accordant plus d'intérêt à l'enseignement technique et professionnel.
- Consentir davantage d'efforts dans le domaine de la standardisation du caractère coranique pour la transcription des langues des peuples islamiques.
- Concevoir et mettre en œuvre des programmes portant sur la résorption de la pauvreté par le biais de l'alphabétisation.
- Créer des bureaux de l'ISESCO et des unités régionales destinés à dynamiser la solidarité islamique dans les domaines de compétence de l'Organisation.
- Accorder un intérêt accru aux manuscrits islamiques, en coopération avec l'Institut des manuscrits relevant de l'UNESCO et avec d'autres centres spécialisés.

Après délibérations, la Conférence a adopté la résolution suivante :

**Résolution concernant le Point 2.2
de l'Ordre du Jour :**

**(Rapport du Directeur général sur les activités
de l'Organisation dans l'intervalle entre les
5ème et 6ème sessions de la Conférence générale)**

La Conférence générale :

- Se fondant sur l'Article (14) du Règlement intérieur de la Conférence générale;
- Rappelant la Résolution CG 5/94/R 3.1 adoptée par la 5ème session de la Conférence générale concernant le Plan et Budget pour les années 1995-1997;
- Ayant pris connaissance du Rapport du Directeur général sur les activités de l'Organisation dans l'intervalle entre les 5ème et 6ème sessions de la Conférence générale, tel qu'il figure dans les trois volumes, objets des documents CG 6/97/2.2.V.1 et CG 6/97/2.2 V.2 et Addendum et CG 6/97/2.2 V.3;
- Tenant compte des décisions adoptées par les trois sessions précédentes du Conseil exécutif concernant ce Rapport adopté dans son ensemble et proposé à l'approbation de la 6ème session de la Conférence;
- Ayant entendu l'exposé du Directeur général à ce sujet;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu,

Décide ce qui suit :

1. Adopte le Rapport du Directeur général sur les activités de l'Organisation dans l'intervalle entre les 5ème et 6ème sessions de la Conférence générale, tel qu'il figure dans les trois volumes, objets des documents CG 6/97/2.2, V.1 et CG 6/97/2.2 V.2 et Addendum et CG 6/97/2.2 V.3.
 2. Remercie le Directeur général pour la mise en oeuvre des Résolutions issues des sessions successives de la Conférence générale et pour ses efforts en vue de promouvoir le rôle de l'Organisation, lui permettant ainsi d'atteindre le niveau international dans ses domaines de compétence, de réaliser la plus grande partie des programmes du Plan et Budget pour les années 1995-1997 et de rationaliser les dépenses.
 3. Invite les Etats membres à apporter leur soutien à l'Organisation en versant la totalité de leurs contributions.
23. En prenant la parole, les représentants des Organisations internationales et régionales participant à la Conférence, en l'occurrence l'Agence de la

Francophonie, le Bureau Arabe pour l'Education dans les Etats du Golfe, le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique, l'Organisation de l'UNESCO, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), l'Organisation mondiale de la Propriété intellectuelle (OMPI) et l'Organisation arabe pour l'Education, la Culture et les Sciences (ALECSO) ont adressé leurs remerciements au Souverain, au gouvernement et au peuple du Royaume d'Arabie Saoudite pour leur chaleureux accueil et leur bienveillante hospitalité. Ils ont de même remercié le Directeur général pour les réalisations remarquables accomplies pour l'Organisation, affirmant leur volonté de consolider les liens de coopération avec l'Organisation islamique.

Ils ont, par ailleurs, formulé les propositions suivantes :

- Contrecarrer les allégations tendancieuses dirigées contre l'Islam;
- Mise sur pied d'une banque de données pour le développement des sciences et de la technologie dans le monde islamique;
- Soutenir l'action commune à travers la dynamisation du dialogue interculturel dans le but de promouvoir la paix, la tolérance et la coexistence dans le monde;
- Coopérer avec l'UNESCO pour la mise sur pied d'une exposition itinérante visant à faire connaître les apports des Savants musulmans dans les domaines de l'éducation, de la culture et des sciences appliquées ;
- Œuvrer pour la tenue conjointe d'un colloque sur les valeurs environnementales en Islam.

Troisième séance de travail : Dimanche 7 chaâbane 1418H/7 décembre 1997

Matin :

Point 3.2 de l'Ordre du Jour : Construction du Siège

(Document CG 6/97/3.2)

24. Le Directeur général a rendu compte des contacts qu'il a effectués en vue de la construction, dans le pays du siège, d'un siège permanent pour l'Organisation, évoquant le don royal de Sa Majesté le Roi Hassan II, Souverain du Royaume du Maroc, consistant en une parcelle de terrain destinée à cette fin, ainsi que la promesse généreusement donnée par Son Altesse Cheikh Zayed Ibn Sultane Al-Nheyane, Président de l'Etat des Emirats arabes Unis, de financer la construction du siège de l'Organisation islamique. Il a également précisé que le gouvernement du Royaume du Maroc a pris une décision concernant la substitution de ladite parcelle de terrain et a réitéré à cette occasion ses remerciements au gouvernement marocain.

La Conférence a adopté à ce sujet la Résolution suivante :

**Résolution concernant le Point 3.2
de l'Ordre du Jour :**

(Construction du siège de l'Organisation)

La Conférence générale :

- Rappelant les délibérations des précédentes sessions de la Conférence générale sur la construction du siège de l'Organisation, et notamment la Résolution CG 5/94/R 3.3 adoptée par la 5ème session de la Conférence générale, et qui invitait le Conseil exécutif à soutenir les efforts du Directeur général pour la construction d'un siège permanent de l'Organisation et à suivre l'évolution de la question à chacune de ses sessions;
- Prenant en considération les décisions adoptées par les précédentes sessions du Conseil exécutif;
- Ayant pris connaissance du Rapport du Directeur général sur la construction du siège de l'Organisation, objet du Document CG 6/97/3.2;
- Tenant compte de l'exposé fait par le Directeur général;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu,

Décide ce qui suit :

1. Adresse ses remerciements au gouvernement du Royaume du Maroc pour sa détermination à soutenir les efforts du Directeur général en vue de la construction d'un siège permanent pour l'Organisation et sa résolution de poursuivre l'octroi de toutes formes de soutien afin de permettre à l'Organisation de s'acquitter de sa mission civilisationnelle.
2. Remercie Son Altesse Cheikh Zayed Ibn Sultane Al Nehyane, Président de l'Etat des Emirats Arabes Unis d'avoir bien voulu contribuer au financement des travaux de construction du siège permanent de l'Organisation islamique.
3. Remercie le Directeur général pour ses efforts dans ce sens et l'invite à poursuivre ces efforts.
4. invite le Conseil exécutif à soutenir les efforts du Directeur général et à suivre l'évolution de la question à chacune de ses sessions.
5. Inscrit le présent Point à l'Ordre du Jour de la Septième session de la Conférence générale de l'Organisation.

**Point 4.1 de l'Ordre du Jour : Rapport du Directeur général sur la situation qui prévaut dans la ville d'Al-Qods Al-Charif du fait de l'occupation israélienne et les tentatives d'oblitération de son identité islamique et de sa judaïsation
(Document CG 6/97/4.1)**

25. Le Directeur général a fait un exposé des activités et programmes que l'Organisation a mis en œuvre dans la ville d'Al-Qods Al-Charif au cours des trois dernières années, précisant à ce propos la création du Fonds d'Al-Qods. Le représentant de la Palestine est ensuite intervenu pour remercier le Directeur général et les Etats membres du soutien apporté aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles dans Al-Qods.

La Conférence a adopté la Résolution suivante :

**Résolution concernant le Point 4.1
de l'Ordre du Jour :**

**Rapport du Directeur général sur la situation
qui prévaut dans la ville d'Al-Qods Al-Charif
du fait de l'occupation israélienne et les tentatives d'oblitération
de son identité islamique et de sa judaïsation)**

La Conférence générale :

- Rappelant les résolutions et décisions adoptées par les précédentes sessions de la Conférence générale et du Conseil exécutif de l'Organisation sur la situation qui prévaut dans la ville d'Al-Qods Al-Charif du fait de l'occupation israélienne et les tentatives d'oblitération de son identité islamique et de sa judaïsation, et notamment la Résolution CG 5/94/5.1 adoptée par la Cinquième session de la Conférence générale et par laquelle celle-ci :
 - 1- Adresse ses remerciements à Sa Majesté le Roi Hassan II, Souverain du Royaume du Maroc et Président du Comité d'Al-Qods, pour son généreux accueil du colloque international sur Al-Qods, tenu par l'Organisation en application de la Résolution de la Quatrième session de sa Conférence générale,
 - 2- Invite le Directeur général à soumettre un rapport sur la situation qui prévaut dans la ville d'Al-Qods au Septième Sommet islamique.
- Notant, après avoir pris connaissance du Rapport du Directeur général sur la situation qui prévaut dans la ville d'Al-Qods du fait de l'occupation israélienne et les tentatives d'oblitération de son identité islamique et sa judaïsation, objet du Document CG 6/97/4.1, que le Directeur général a accordé à la ville d'Al-Qods Al-Charif l'intérêt particulier qu'elle mérite;

Décide ce qui suit :

1. Réaffirme ses précédentes résolutions sur la situation qui prévaut dans la ville d'Al-Qods Al-Charif.
2. Invite les Etats membres à accorder à la ville d'Al-Qods Al-Charif la priorité absolue dans les forums internationaux, en vue de défendre son appartenance, protéger son identité et soutenir ses institutions nationales palestiniennes.
3. Exprime ses remerciements au Directeur général pour la bonne mise en oeuvre des résolutions relatives à la ville d'Al-Qods Al-Charif pour les efforts et initiatives qu'il a entrepris à ce sujet.
4. Inscrit le présent Point à l'Ordre du Jour de la Septième session de la Conférence générale.

Point 4.2 de l'Ordre du jour :

Rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelle en Bosnie-Herzégovine (Document CG 6/97/4.2)

- 26 - Le Directeur général a fait un exposé sur les activités et les programmes que l'Organisation avait mis en oeuvre en Bosnie-Herzégovine au cours des trois dernières années. Suite à quoi, le représentant de la Bosnie-Herzégovine est intervenu pour remercier le Directeur général et les Etats membres pour le soutien qu'ils ont apporté aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles de Bosnie. La Conférence a ensuite pris la Résolution suivante :

Résolution concernant le Point 4.2 de l'Ordre du Jour :

(Rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Bosnie-Herzégovine)

La Conférence générale :

- Se fondant sur les dispositions de la Charte de l'Organisation et sur le principe de la solidarité islamique dans les domaines de l'éducation, des sciences et de la culture;
- Rappelant les résolutions et décisions adoptées par les précédentes sessions de la Conférence générale et du Conseil exécutif à ce sujet;
- Notant, après avoir pris connaissance du rapport du Directeur général sur le rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Bosnie-Herzégovine, objet du Document CG 6/97/4.2 examiné par la 18ème session du Conseil exécutif (Document CE

18/97/4.1), que le Directeur général a entrepris une visite à Sarajevo, conjointement avec le Directeur général de l'UNESCO pour apporter un soutien matériel aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Bosnie-Herzégovine;

- Ayant entendu l'exposé fait par le représentant de la République de Bosnie-Herzégovine;
- Prenant en considération la Décision CE 18/97/D 4.1 adoptée par la 18ème session du Conseil exécutif;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu,

Décide ce qui suit :

1. Réaffirme les décisions adoptées par le Conseil exécutif sur les institutions culturelles et éducatives en Bosnie-Herzégovine.
2. Exprime ses remerciements au Directeur général pour les efforts entrepris en vue de mettre en oeuvre des décisions susmentionnées et l'invite à en assurer le suivi.

Point 4.5 de l'Ordre du jour :

Rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Palestine

27 - Prenant la parole, le Directeur général a précisé que le Conseil exécutif a pris, lors de sa dix-huitième session, une décision en vertu de laquelle il consacrait une partie des programmes du Plan 1998-2000 au soutien des institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Palestine.

Après avoir suivi l'exposé du représentant de la Palestine, la Conférence a pris la Résolution suivante :

**Résolution concernant le point 4.5
de l'Ordre du Jour :**

**(Rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives,
scientifiques et culturelles en Palestine)**

La Conférence générale :

- Se fondant sur les dispositions de la Charte de l'Organisation;
- Rappelant les précédentes résolutions adoptées par la Conférence générale depuis 1982 concernant le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles du peuple palestinien;

- Prenant note de la situation des institutions éducatives, scientifiques et culturelles palestiniennes et de leurs pressants besoins en matière de d'infrastructure, tels qu'ils ressortent du rapport préparé par la Mission de l'Organisation au terme de la visite qu'elle a effectuée aux régions de l'Autorité nationale palestinienne, en application de la recommandation de la Commission économique et sociale relevant de l'Organisation de la Conférence islamique, et présenté à la 24ème session de la Conférence des ministres des Affaires étrangères des pays islamiques;
- Ayant suivi l'exposé du Directeur général;
- Ayant également suivi l'exposé fait par le Chef de la délégation palestinienne;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu,

Décide ce qui suit :

- 1 - Rend hommage au peuple arabe palestinien pour sa détermination sur son sol et sa résistance aux autorités de l'occupation, ainsi que pour la fondation de ses institutions nationales;
- 2 - Réaffirme les résolutions prises lors des précédentes sessions de la Conférence générale, concernant le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles du peuple palestinien;
- 3 - Adopte la Décision n°CE 18/97/D. 4.3 prise par le Conseil exécutif lors de sa dix-huitième session;
- 4 - Invite le Directeur général à affecter certains programmes de l'Organisation au soutien des institutions éducatives, scientifiques et culturelles palestiniennes et à rechercher d'autres sources de financement pour assister ces institutions;
- 5 - Adresse ses remerciements au Directeur général pour les efforts qu'il déploie en vue de soutenir les institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Palestine, ainsi que la mission qu'il y a dépêchée pour s'enquérir de la situation desdites institutions et identifier leurs besoins.

**Point 4.3 de l'Ordre du jour : Rôle de l'ISESCO dans le soutien
à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles en
Azerbaïdjan
(Document CG/97/4.3)**

- 28 - Le Directeur général a fait un exposé sur les activités et les programmes qui ont été mis en oeuvre par l'Organisation au profit des institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Azerbaïdjan au cours du Plan d'action écoulé. Suite à quoi, le représentant de l'Azerbaïdjan est intervenu pour remercier le

Directeur général et ses collaborateurs. Ensuite, la Conférence a pris la Résolution suivante :

**Résolution concernant le Point 4.3
de l'Ordre du Jour :**

**(Rôle de l'ISESCO dans le soutien à
apporter aux institutions éducatives, scientifiques
et culturelles en Azerbaïdjan)**

La Conférence générale :

- Se fondant sur les dispositions de la Charte de l'Organisation et sur le principe de la solidarité islamique dans les domaines de l'éducation, des sciences et de la culture;
- Prenant en considération les décisions adoptées par les précédentes sessions du Conseil exécutif sur le rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Azerbaïdjan ainsi que la résolution CE 5/94/5.3 adoptée par la 5ème session de la Conférence générale sur le même sujet;
- Notant, après avoir pris connaissance du Rapport du Directeur général sur le rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Azerbaïdjan, objet du Document CG 6/97/4.3, que le Directeur général a orienté certains programmes des Plans d'action de l'Organisation pour les périodes 1991-1994 et 1995-1997, en vue d'apporter un soutien à cet Etat membre, Azerbaïdjan;
- Ayant entendu l'exposé présenté par le représentant de l'Azerbaïdjan;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu,

Décide ce qui suit :

1. Réaffirme les décisions et résolutions adoptées antérieurement par les précédentes sessions du Conseil exécutif et de la Conférence générale à ce sujet.
2. Exprime ses remerciements au Directeur général pour avoir assuré la bonne mise en oeuvre de ces décisions.

**Point 4.4 de l'Ordre du jour : Rôle de l'ISESCO
dans le soutien à apporter aux institutions éducatives,
scientifiques et culturelles en Somalie
(Document CG6/97/4.4)**

29 - Le Directeur général a fait un exposé sur les activités et les programmes que l'Organisation a mis en oeuvre au profit de la Somalie au cours du Plan triennal écoulé. Suite à quoi, le représentant de la Somalie est intervenu pour louer les efforts du Directeur général et remercier l'Organisation de son soutien aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles de Somalie. Il a, par ailleurs, requis que les activités affectées à la Somalie, prennent place à l'intérieur du pays où la situation actuelle est stable. Ensuite, la Conférence a pris la Résolution suivante :

**Résolution concernant le Point 4.4
de l'Ordre du Jour :**

**(Rôle de l'ISESCO dans le soutien à
apporter aux institutions éducatives, scientifiques
et culturelles en Somalie)**

La Conférence générale :

- Se fondant sur les dispositions de la Charte de l'Organisation et sur le principe de la solidarité islamique dans les domaines de l'éducation, des sciences et de la culture;
- Rappelant les décisions et résolutions adoptées respectivement par les précédentes sessions du Conseil exécutif et de la Conférence générale sur le rôle de l'ISESCO dans le soutien à apporter aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Somalie;
- Ayant pris connaissance du Document CG 6/97/4.4 à ce sujet;
- Prenant en considération la Décision CE 18/97/4.2 adoptée par la 18ème session du Conseil exécutif;
- Ayant entendu l'exposé présenté par le représentant de la Somalie;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu,

Décide ce qui suit :

1. Adopte la décision CE 18/97/4.2 adoptée par la 18ème session du Conseil exécutif.
2. Invite les Etats membres à apporter un soutien matériel et technique aux institutions éducatives, scientifiques et culturelles en Somalie.
3. Invite les factions somaliennes à oeuvrer pour la réconciliation et la réunification.
4. Exprime ses remerciements au Directeur général pour la bonne mise en oeuvre de ces décisions.

**Point 5.1 de l'Ordre du Jour : Adoption de la liste des membres
du Conseil exécutif
(Document CG 6/97/5.1)**

30. Le Directeur général général a présenté le document comportant la liste des membres du Conseil exécutif. Après l'avoir examiné, la Conférence l'a adopté et pris la Résolution suivante :

**Résolution concernant le Point 5.1
de l'Ordre du Jour :**

(Adoption de la liste des membres du Conseil exécutif)

La Conférence générale :

- Se fondant sur l'Article 11, alinéa 11 et l'Article 12-I, alinéa 2 de la Charte;
- Ayant pris connaissance de la liste des membres du Conseil exécutif de l'Organisation (Document CG 6/97/5.1 (Provisoire));

Décide ce qui suit :

1. Adopte la liste des membres du Conseil telle qu'elle figure dans le document CG 6/97/5.1 (Adopté).
2. Invite les Etats membres à désigner leurs représentants au sein du Conseil exécutif, conformément aux dispositions de l'Article 12-I, alinéa 2 de la Charte et de communiquer au Directeur général le curriculum vitae d/ment approuvé de chacun de ces membres.
3. Invite le Directeur général à assurer le suivi de cette résolution auprès des Etats membres et de modifier la liste en fonction des réponses des autorités compétentes dans les Etats membres.

**Point 6.1 de l'Ordre du Jour : Date et lieu de la 7ème session de
la Conférence générale**

(Document CG 6/97/6.1)

31. La Conférence générale, ayant pris connaissance dudit document, a pris la Résolution suivante :

**Résolution concernant le Point 6.1
de l'Ordre du Jour :**

(Date et lieu de la 7ème session de la Conférence générale)

La Conférence générale :

- Se fondant sur l'Article (6) du Règlement intérieur de la Conférence générale;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu,

Décide ce qui suit :

Tenir la 7ème session au cours de la première quinzaine de décembre de l'an 2000, au pays du siège, à moins qu'un autre Etat membre ne propose d'abriter ses assises.

Quatrième séance : Dimanche 7 chaâbane 1418H/7 décembre 1997

L'après-midi

Adoption du Rapport de la Commission des programmes

(Document CG 6/97/P.R.F.C 1)

32. En prenant la parole, le président de la Commission des programmes a présenté le rapport de la Commission.

Après l'avoir examiné, la Conférence a décidé de l'adopter, tel qu'il figure dans le document annexé.

(Annexe 10 : Rapport final de la Commission des programmes)

(Document CG 6/97/R.F.C 1)

**Adoption du Rapport de la Commission des Affaires administratives,
financières et juridiques**

(Document CG 6/97/P.R.F.C 2)

33. Le président de la Commission des Affaires administratives, financières et juridiques a présenté le rapport final de la Commission.

Après délibérations, la Conférence a adopté le rapport dans sa version amendée et annexée.

**(Annexe 11 : Rapport final de la Commission des Affaires administratives,
financières et juridiques)**

(Document CG 6/97/R.F.C 2)

Point 5.2 de l'Ordre du Jour : Election du Directeur général

(Document CG 6/97/5.2)

34. Le représentant de la République Arabe Syrienne a présenté la proposition suivante :

**Proposition de la République Arabe Syrienne
sur le point 5.2 de l'Ordre du Jour :**

- Se fondant sur l'Article (11), alinéa (10) et l'Article (13) de la Charte ;

- Répondant au souhait exprimé par le Royaume d'Arabie Saoudite de voir élire Dr Abdulaziz Othman Altwaijri comme Directeur général de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture au titre d'un prochain mandat ;
- Tenant compte de la recommandation qui en a été faite à la Conférence générale par le Conseil exécutif dans sa Décision CE 18/97/d. 5.2 (a) ;
- Tenant compte de l'exaltation, exprimée unanimement par les Etats membres, de la compétence du Dr Abdulaziz Othman Altwaijri, de sa prestation remarquable et du succès avec lequel il a su diriger les affaires de l'Organisation et étendre son rayonnement sur les scènes islamique et internationale ;
- Considérant le souci des Etats membres de voir continuer cette orientation judicieuse et ce développement exponentiel,

Nous sollicitons la Conférence générale d'approuver la réélection du Dr Abdulaziz Othman Altwaijri comme Directeur général de l'Organisation islamique au titre de deux nouveaux mandats triennaux, et ce à titre exceptionnel en hommage à ses efforts notoires.

35. Après les interventoins des Chefs de délégation qui ont exalté la performance remarquable et l'excellente gestion des affaires de l'Organisation par Dr Abdulaziz Othman Altwaijri, la Conférence a décidé à l'unanimité de réélire Dr Abdulaziz Othman Altwaijri au poste de Directeur général de l'Organisation islamique, au titre de deux nouveaux mandats, chacun d'une durée de trois ans et a pris, à ce propos, la Résolution suivante :

**Résolution concernant le Point 5.2
de l'Ordre du Jour :**

(Election du Directeur général)

La Conférence générale :

- Se fondant sur l'Article (11), alinéa (10) de la Charte, ainsi que sur l'Article (24) alinéas (2.a) et (2.b) du Règlement intérieur de la Conférence générale;
- Faisant suite au souhait exprimé par le Royaume d'Arabie Saoudite de renouveler le mandat du Dr Abdulaziz Othman Altwaijri au poste de Directeur général de l'Organisation pour un nouveau mandat;
- Tenant compte de la recommandation du Conseil exécutif telle qu'elle figure dans la Décision CE 18/97/D 5.2 (a);
- Exprimant sa profonde appréciation pour la grande efficacité avec laquelle Dr Abdulaziz Othman Altwaijri a su diriger l'Organisation à tous les niveaux,

ainsi que pour le développement rapide qu'elle a connu depuis la 4ème session de la Conférence générale, date à laquelle il a été élu;

- Tenant compte de l'exultation exprimée unanimement par les Etats membres, de la compétence du Dr Abdulaziz Othman Altwaijri, de sa prestation remarquable et du succès avec lequel il a su diriger les affaires de l'Organisation et étendre son rayonnement sur les scènes islamique et internationale ;

Décide ce qui suit :

1. Elire Dr Abdulaziz Othman Altwaijri comme Directeur général de l'Organisation au titre de deux nouveaux mandats, d'une durée de trois ans chacun, et ce à titre exceptionnel en hommage à ses efforts notoires.
 2. Exprime ses remerciements au Directeur général pour les efforts déployés en vue d'atteindre les objectifs de l'Organisation et d'étendre le champ des activités et de ses domaines afin de lui permettre d'occuper une place primordiale sur la scène islamique et internationale.
 3. Invite le Directeur général à poursuivre ses efforts en vue de l'évolution permanente de l'Organisation dans tous les domaines
36. Prenant la parole à son tour, le Directeur général a remercié un à un tous les membres de la Conférence générale, se disant conscient de l'immensité de la tâche qui lui incombe du fait de cette unanimité et cet hommage dont il a fait objet, lesquels sont le corollaire de la grande appréciation des efforts fournis par l'ensemble du personnel œuvrant au sein de la Direction générale. Voyant dans cet hommage plutôt une responsabilité aussi bien pour lui que pour le personnel de l'ISESCO, le Directeur général a sollicité les fonctionnaires de l'Organisation de se mobiliser au maximum et de redoubler d'efforts en vue de réaliser les objectifs de l'Organisation.

Séance de clôture : lundi 8 chaâbane 1418H/8 décembre 1997

Le matin

37. Après examen et discussion du projet du rapport final (Document CG 6/97/P.R.F), la sixième Conférence générale a décidé de l'adopter, tel qu'il figure dans le document CG 6/97/R.F.
38. Au terme de ses travaux, la sixième Conférence générale a adressé un message de remerciements et de reconnaissance au Serviteur des deux Saintes Mosquées le Roi Fahd Ibn Abdulaziz Al Saoud, Souverain du Royaume d'Arabie Saoudite pour l'accueil chaleureux et la bienveillante hospitalité dont ont été gratifiées les délégations participantes aux travaux de ladite session. Le message a également exalté les prises de position nobles et les efforts louables du Souverain saoudien en matière d'action islamique commune.

(Annexe n° 12 : Message de remerciements et de reconnaissance au Serviteur des deux Saintes Mosquées le Roi Fahd Ibn Abdulaziz Al Saoud)

39. La Conférence générale a adressé également, un message de remerciements et de reconnaissance à Sa Majesté le Roi Hassan II, Souverain du Royaume du Maroc pour la bienveillante sollicitude que Sa Majesté accorde à l'Organisation islamique, pour le don généreux du terrain qu'il a fait à l'Organisation pour lui permettre de construire son siège permanent, ainsi que pour les prises de position nobles que Sa Majesté adopte pour défendre les intérêts suprêmes de la Oumma islamique.

(Annexe n° 13 : Message de remerciements et de reconnaissance à Sa Majesté le Roi Hassan II, Souverain du Royaume du Maroc)

40. La Conférence générale a adressé un message de remerciements et de reconnaissance à Son Altesse Cheikh Zayed Ibn Sultane Al Nehyane, Président de l'Etat des Emissats Arabes Unis pour sa bienveillante disposition à prendre en charge les frais de construction du siège permanent de l'Organisation islamique, louant par la même occasion les efforts honorables qu'il consent au service de la solidarité islamique.

(Annexe n° 14 : Message de remerciements et de reconnaissance à Son Altesse Cheikh Zayed Ibn Sultane Al Nehyane, Président de l'Etat des Emirats Arabes Unis)

41. La Conférence générale a adressé un message de remerciements et de reconnaissance au Président de la République de Bosnie-Herzégovine pour l'avoir honoré de sa présence à la cérémonie d'ouverture au cours de laquelle il a eu l'obligeance de lire une allocution, ainsi que pour la Conférence de valeur qu'il a délivrée devant les délégations participantes.

(Annexe n° 15 : Message de remerciements et de reconnaissance à Son Excellence Alija Izetbegovic, Président de la République de Bosnie-Herzégovine)

42. La Conférence générale a adressé un message de remerciements et de reconnaissance à Son Altesse Royale le Prince Abdullah Ibn Abdulaziz, Prince héritier, premier vice-président du Conseil des ministres et Chef de la garde nationale pour les bienveillants égards et l'intérêt considérable dont il a entouré la Conférence. Cette attention a été profondément ressentie par toutes les délégations participantes.

**(Annexe n° 16 : Message de remerciements et de reconnaissance à
Son Altesse Royale le Prince Abdullah Ibn Abdulaziz,
Prince héritier du Royaume d'Arabie Saoudite)**

43. La Conférence générale a adressé un message de remerciements et de reconnaissance à Son Altesse Royale le Prince Salmane Ibn Abdulaziz, Emir de la Région de Riyadh qui a bien voulu placer sous son patronage les travaux de la sixième session de la Conférence générale de l'Organisation islamique et l'honorer de sa présence à la cérémonie d'ouverture à laquelle il a présenté un discours éloquent. Le message a également exalté les bienfaits de Son Altesse sur les hommes de la pensée, de la science et de la culture au sein des pays islamiques.

**(Annexe n° 17 : Message de remerciements et de reconnaissance à Son Altesse
Royale le Prince Salmane Ibn Abdulaziz, Emir de la Région de Riyadh)**

44. Le Directeur général de l'Organisation islamique, Dr Abdulaziz Othman Altwaijri a prononcé une allocution au début de laquelle il a témoigné ses vifs remerciements et sa profonde gratitude au Serviteur des deux Saintes Mosquées le Roi Fahd Ibn Abdulaziz Al Saoud, à Son Prince héritier, à Son Altesse deuxième vice-chef du Gouvernement, à Son Altesse le Prince Salmane Ibn Abdulaziz ainsi qu'au gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite pour la bienveillante sollicitude et l'hospitalité généreuse qu'ils ont accordées aux travaux de la dix-huitième session du Conseil exécutif et de la sixième Conférence générale, soulignant, par ailleurs, le niveau relevé et le succès retentissant qui ont caractérisé les deux sessions. Il a par ailleurs, affirmé que les décisions de la Conférence étaient d'une importance et d'une valeur telles qu'elles constituent, à l'évidence, une oeuvre remarquablement importante, surtout qu'elles répondent aux exigences de l'époque actuelle de l'histoire de la Oumma islamique. Le Directeur général a précisé que le Plan d'action triennal pour les années 1998-2000, et la Stratégie pour le Développement des Sciences et de la Technologie dans les pays islamiques, adoptés par la Conférence, étaient en total accord avec la volonté collective visant au développement et au progrès des domaines de la science, de la technologie et de l'économie. Il s'est tourné, ensuite, vers le Président de la sixième Conférence générale, Son Excellence Dr Khaled Al-Anqari, Ministre de l'Enseignement supérieur au gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite pour lui exprimer ses profonds remerciements, ainsi qu'à ses assistants pour tout le soutien qu'ils ont consenti en vue de faire réussir les travaux de la Conférence. Il lui a fait également part de ses remerciements pour l'excellente direction des travaux de la session. Par ailleurs, le Directeur général a eu des mots de remerciements à l'adresse de Son Excellence M. Mohamed Ghassan Al-Halabi, Président de la cinquième Conférence générale et ministre de l'Education en République Arabe de Syrie pour l'aide et le soutien dont il a gratifié l'Organisation islamique pendant la période de présidence de la Conférence. S'adressant aux membres de la Conférence, il leur a témoigné ses profonds remerciements pour la précieuse confiance dont ils l'ont investi. Il s'est dit fier

de la grande responsabilité dont ils l'ont investi, en implorant le Tout-Puissant de l'assister dans l'accomplissement convenable de ses charges au service des objectifs de l'Organisation dont il s'agit de préserver les acquis. Il a, en outre, présenté ses meilleurs voeux de remerciements et de gratitude à Sa Majesté le Roi Hassan II pour le soutien constant et l'intérêt qu'il accorde à l'Organisation islamique. Avant de clore son propos, le Directeur général a présenté ses profonds remerciements au Comité organisateur, à l'équipe des traducteurs et interprètes ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué aux travaux de cette remarquable session.

(Annexe 18 : Allocution de Son Excellence Dr Abdulaziz Othman Altwaijri, Directeur général de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture à la session de clôture de la Conférence générale)

45. Son Excellence Dr Khaled Ben Mohamed Al-Anqari, Ministre de l'Enseignement supérieur au gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite, et président de la sixième Conférence générale a pris la parole pour exprimer sa joie quant à la tenue de cette session au Royaume d'Arabie Saoudite. Il a renouvelé ses remerciements aux membres des délégations qui l'ont élu président de la session. Il a, par ailleurs, loué les réalisations de l'Organisation dans ses domaines de compétence et remercié le président de la cinquième Conférence générale, Son Excellence M. Mohamed Ghassan Al-Halabi. Il a exprimé son appréciation de la participation active et enrichissante des membres de la Conférence lors de la discussion de tous les documents soumis à l'examen, souhaitant à l'Organisation davantage de succès pour la réalisation de ses objectifs, à travers la mise en oeuvre du prochain Plan d'action qui contribuera à faire entrer les pays du monde islamique au vingt-et-unième siècle, non sans confiance et mérite. Il a, par ailleurs, adressé ses meilleurs témoignages et sa profonde reconnaissance au Serviteur des deux Saintes Mosquées le Roi Fahd Ibn Abdulaziz, à Son Altesse le Prince héritier ainsi qu'à Son Altesse le Prince Salmane Ibn Abdulaziz pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité dont ils ont entouré la dix-huitième session du Conseil exécutif et la sixième session de la Conférence générale, en souhaitant à tous de voir aboutir leur Omra et d'effectuer un agréable retour à leurs pays. Suite à quoi, Son Excellence a levé la séance de clôture de la Conférence.